

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE GOYAVE

ARRETE N° 2025/ 78 / RESS/HUM

ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT AU GRADE DE
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^e CLASSE

Le Maire,
Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment ses articles L.522-4 et L.522-23 à L.522-31 ;
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des
Adjoint administratifs territoriaux ;
Vu la délibération 2024-70 du 17 décembre 2024 fixant les lignes directrices de gestion.

ARRÊTE

Article 1 :
Pour l'année 2025, le tableau d'avancement au grade d'Adjoint administratif principal de 2^e classe est
fixé comme suit :

Nom et prénom	Situation actuelle	Promouvable à la date du
1- BEVIS Yéna	Adjoint administratif - échelon 7 – lauréate	01/01/2025
2- MANCEL Romuald	Adjoint administratif - échelon 8 – lauréat	01/01/2025
3- MORAND Maryvonne	Adjoint administratif - échelon 8 – lauréate	01/01/2025
4- COLAS Béatrice	Adjoint administratif - échelon 8 – lauréate	01/01/2025
5- JANGAL Jacques	Adjoint administratif - échelon 8	01/01/2025
6- COMBET Lydia	Adjoint administratif - échelon 9	01/01/2025
7- CASSUBIE Rose-Marie	Adjoint administratif - échelon 10	01/01/2025
4 agents lauréats à l'examen professionnel de Adjoint administratif principal de 2 ^e classe		

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi
que dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes
Promouvables	9	5
Inscrits sur le TAG	5	2

Article 2 :
Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la
Guadeloupe, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 :
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire
l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé
au Tribunal administratif de Basse-Terre, ou par l'application Télérécourse citoyens accessible à partir du site
www.telerecours.fr.

Fait à GOYAVE, le 10 Juillet 2025

Le Maire,
Ferdy LOUISY

